

Fiche de données de sécurité	rotronic
MSDS_35%rF_2021_FR.docx	Fiche de données de sécurité Conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 Version 5.0 révisée le 12/01/2021 Date d'impression 18/03/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identifiants du produit

Nom du produit	Étalon d'humidité 35 %HR
Numéro de produit	EA35-SCS
Marque	ROTRONIC
No. REACH	Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour ce produit car le produit, ou son utilisation, est dispensé d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.
N° CAS	7447-41-8

1.2 Utilisations identifiées comme pertinentes du produit ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Destiné uniquement à l'étalonnage des appareils de mesure de l'humidité.
--------------------------	--

1.3 Précisions concernant le fournisseur, auteur de cette fiche de données de sécurité

Société	ROTRONIC AG Grindelstrasse 6 CH-8303 Bassersdorf	ROTRONIC Messgeräte GmbH Einsteinstrasse 17-23 D-76275 Ettlingen
Téléphone	+41 44 838 11 11	+49 7243 383 250
Fax	+41 44 838 14 87	+49 7243 383 260
Adresse e-mail	measure@rotronic.ch	info@rotronic.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro téléphonique d'urgence	Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 (145)	Urgences toxicologiques Munich +49 89 19240
-------------------------------	---	---

RUBRIQUE 2: Identification de dangers


2.1 Classement du produit ou de la préparation

Classement conforme au règlement (EE) N° 1272/2008 [EU-GHS/CLP]

Toxicité potentielle, orale (catégorie 4)	H302
Action irritante sur la peau (catégorie 2)	H315
Irritation des yeux (catégorie 2)	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (catégorie 3), système respiratoire	H335

Vous trouverez au paragraphe 16 le texte intégral des consignes de sécurité indiquées dans ce chapitre.

2.2 Éléments d'identification

Pictogramme		
Mention écrite	Attention	
Indication(s) de risque	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H315	Provoque des irritations de la peau.
	H319	Provoque une irritation sévère des yeux.
	H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Consignes de sécurité	P301 P312 P330	APRÈS INGESTION :

		En cas de malaise, appeler un CENTRE D'INFORMATION TOXICOLOGIQUE ou un médecin. Rincer la bouche.
	P305 P351 P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précautions avec de l'eau pendant quelques minutes. Retirer si possible les lentilles de contact. Continuer à rincer.
Indications complémentaires de danger	Sans	

2.3 Autres dangers potentiels

Sans

RUBRIQUE 3: Composition / information sur les composants

3.1 Substances

Synonyme	Solution d'étalonnage, solution aqueuse de CILi et dist. H2O
Formule	LiCl
Poids moléculaire	42,39 g/mol
N° CAS	7447-41-8
N° CE	231-212-3

Composant dangereux selon les directives (UE) No. 1272/2008

Composant		Classement	sur les postes de travail
Chlorure de Lithium			
N° CAS	7447-41-8	Acute Tox. 4; Irritation de la peau 2; H302, H315, H319	50 %
N° CE	231-212-3		
Eau			
N° CAS	7732-18-5	-	50 %
N° CE	231-791-2		

Pour le texte complet des phrases de risque et de sécurité H et P indiquées dans cette section, voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation

En cas d'inhalation, exposer la personne concernée à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, procéder à une respiration artificielle. Consulter un médecin.

Après un contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux

Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Ne jamais faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Symptômes et réactions instantanés et différés les plus importants

Les plus importants symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette d'identification (voir paragraphe 2.2) et/ou paragraphe 11.

4.3 Indications concernant les mesures médicales d'urgence ou les traitements spéciaux

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Produits d'extinction

Produits d'extinction adaptés

Utiliser un brumisateurs d'eau, une mousse à base d'alcool, un produit d'extinction sec ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers causés par le produit ou la préparation

Gaz chlorhydrique, oxyde de lithium

5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter, si nécessaire, un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant.

5.4 Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Consignes de sécurité concernant les personnes, équipements de protection et processus à appliquer en cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle. Ne pas respirer les vapeurs/brumes/gaz. Assurer une aération adéquate. Placer les personnes en sécurité. Éviter le contact avec la substance. Équipement de protection personnelle, voir au chapitre 8.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Éviter l'évacuation par les canalisations. La pénétration dans l'environnement doit être évitée.

6.3 Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage

Éponger avec un produit absorbant inerte et éliminer comme un déchet particulièrement polluant. Placer dans des récipients adaptés et fermés pour le traitement des déchets.

6.4 Référence à d'autres paragraphes

Mise au rebut : voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour un maniement sûr

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou brumisations. Éviter la formation d'aérosols.

Les informations concernant les mesures de protection se trouvent au paragraphe 2.2.

7.2 Conditions pour un entreposage sûr et tenant compte des incompatibilités

Conserver les ampoules scellées et non ouvertes dans un endroit frais, sec et bien aéré. Stocker les ampoules de verre à l'abri des chocs, dans leur emballage original.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Aucune utilisation spécifique n'est prévue, à l'exception de celles décrites dans le paragraphe 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à contrôler

Valeurs limites des composants à contrôler concernant les postes de travail

Composant	N° CAS	Valeur/Type de l'exposition	Paramètres à contrôler	Bases
Chlorure de Lithium	7447-41-8	Valeur VME (poussière respirable)	0,2 mg/m ³	Valeurs seuils sur le poste de travail
	Remarques	National Institute for Occupational Safety and Health Il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus si la valeur en respectant la valeur VME.		
		KZGW (poussière respirable)	0,2 mg/m ³	Valeurs seuils sur le poste de travail
		National Institute for Occupational Safety and Health Il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus si la valeur en respectant la valeur VME.		

8.2 Limitation et contrôle de l'exposition

Dispositifs techniques de commande adaptés

Mesures d'hygiène du travail normales.

Les prescriptions courantes de sécurité pour la manipulation de produits chimiques doivent être appliquées.

Lavage des mains avant les pauses et en fin de travail.

Équipement de protection personnelle

Protection des yeux/du visage

Masques et lunettes de protection. Utiliser pour la protection des yeux, uniquement un équipement testé et agréé selon les standards de l'administration, tels que NIOSH (US) ou EN 166 (UE).

Protection de la peau

Travailler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant utilisation. Utiliser une méthode appropriée pour retirer les gants (sans toucher leur surface externe), pour éviter tout contact de ce produit avec la peau. Mise au rebut des gants contaminés selon les prescriptions légales en vigueur pour le traitement des déchets et les pratiques de laboratoire concernant les produits chimiques. Lavage et séchage des mains.

Les gants de protection doivent respecter les spécifications des directives UE 2016/425 et de la norme EN 374 issue de celles-ci.

Contact direct

Matériau : caoutchouc de nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm

Temps de pénétration : 480 minutes

Matériau testé: Dermatrill® (KCL 740 / Aldrich Z677272, taille M)

Contact par éclaboussure

Matériau : caoutchouc de nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm

Temps de pénétration : 480 minutes

Matériau testé: Dermatrill® (KCL 740 / Aldrich Z677272, taille M)

Source d'information: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, téléphone +49 (0)6659 87300, E-mail sales@kcl.de, méthode de test: EN374

Veillez vous adresser à un fournisseur de gants agréé par la CE, pour la dissolution ou le mélange avec d'autres substances, et pour les conditions divergentes de EN 374. Ces recommandations doivent être considérées comme des conseils et doivent être évaluées par un hygiéniste du travail et

un expert en sécurité, connaissant la situation et les conditions spécifiques d'utilisation de nos clients. Elles ne doivent pas être interprétées comme agrément pour une utilisation spécifique.

Protection corporelle

Vêtement de protection imperméable. Le type d'équipement de protection doit être fixé selon la concentration et la quantité de produit dangereux à manipuler sur le poste de travail.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire pour une utilisation restreinte à l'étalonnage d'appareils de mesure de l'humidité.

Si une protection contre les concentrations de poussières est nécessaire, utiliser un masque anti-poussière avec filtre de particules N100 (US) ou une protection respiratoire avec filtre de type P3 (EN143).

L'appareil de protection respiratoire et les composants doivent être contrôlés et agréés par les instances nationales correspondantes telles que NIOHS (US) ou CEN (CE).

Mesures d'hygiène

Les mesures courantes de sécurité pour la manipulation de produits chimiques doivent être appliquées. Lavage des mains nécessaire lors des pauses, en fin de travail et après l'exécution d'un étalonnage d'humidité.

Contrôle de l'exposition à l'environnement

Éviter tout autre épandage et dispersion si cela est possible en terme de sécurité. Éviter l'évacuation par les canalisations. Éviter la dissipation dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Données concernant les propriétés physiques et chimiques fondamentales

a) Apparence	Forme : liquide Couleur : claire, incolore
b) Odeur :	inodore
c) Seuil d'odeur	Non applicable
d) Valeur du pH	4
e) Point de fusion/point de gel	Aucune donnée disponible.
f) Début d'ébullition/secteur d'ébullition	130 °C à 1013 hPa
g) Point d'inflammation	Non applicable
h) Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible.
i) Inflammabilité (solide, sous forme de gaz)	Aucune donnée disponible.
j) Seuil supérieur/inférieur d'inflammation ou d'explosion	Aucune donnée disponible.
k) Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible.
l) Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible.
m) Densité relative	1,35 g/cm ³
n) La solubilité dans l'eau	Entièrement soluble
o) Coefficient de répartition : n-Octanol/Eau	Aucune donnée disponible.
p) Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible.
q) Température de décomposition	Aucune donnée disponible.
r) Viscosité	Aucune donnée disponible.
s) Propriétés explosives	Aucune donnée disponible.
t) Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible.

9.2 Autres indications de sécurité

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions de stockage indiquées.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Ouverture involontaire ou bris des ampoules.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides puissants, produits oxydants forts, trifluorure de brome.

10.6 Produit de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former en cas d'incendie. - Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de lithium.

Autres produits de décomposition - Aucune donnée disponible.

En cas d'incendie : voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Données concernant les effets toxicologiques

Toxicité potentielle

LD50, orale, rats	526 mg/kg
-------------------	-----------

Action caustique/irritante sur la peau

Peau, lapins	Irritation de la peau (Lignes directrices 404 de l'OCDE)
--------------	---

Dompage grave pour les yeux/Irritation des yeux

Yeux, lapins	irritation des yeux (Lignes directrices 405 de l'OCDE)
--------------	---

Sensibilisation des voies respiratoires/peau

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Carcinogénicité

IARC: aucun composant de ce produit présent sous une concentration égale ou supérieure à 0,1% n'a été identifié par l'IARC comme agent cancérigène probable, possible ou démontré pour l'être humain.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée

Aucune donnée disponible.

Danger en cas d'aspiration

Aucune donnée disponible.

Autres informations

RTECS: OJ5950000

Selon nos connaissances, les effets chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été totalement étudiés.

11.2 Informations complémentaires

Après l'absorption de quantités toxiques :

Somnolence, troubles visuels, perte d'appétit, changement de poids, fatigue, diarrhée, vomissements, nausées, troubles cardiovasculaires, perturbation de l'équilibre électrolytique.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel d'accumulation biologique

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation PBT/vPvB n'est disponible car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise, ni n'a été menée.

12.6 Autres actions nocives

La pénétration dans l'environnement doit être évitée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Toutes les prescriptions légales internationales et locales sont à observer.

Les quantités résiduelles et les solutions qui ne peuvent plus être réexploitées doivent être confiées à une entreprise de recyclage agréée. Ces produits doivent être dissous dans un solvant combustible ou mélangés à celui-ci et brûlés dans un incinérateur pour produits chimiques (avec chambre de post-combustion et dispositif de purification de l'air évacué).

Emballages pollués

À éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro NU

ADR/RID	-
IMDG	-
IATA	-

14.2 Indication réglementaire d'envoi NU

ADR/RID	Produit non dangereux
IMDG	Produit non dangereux
IATA	Produit non dangereux

14.3 Classe de dangerosité pour le transport

ADR/RID	-
IMDG	-
IATA	-

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID	-
IMDG	-
IATA	-

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID	Non
IMDG polluant marin	Non
IATA	Non

14.6 Prescriptions particulières de sécurité pour l'utilisateur

Entreposage uniquement sous emballage original.

Maniement uniquement avec dispositif de protection approprié (voir paragraphe 8).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement/Prescriptions légales pour le produit ou la préparation**

Cette fiche de données de sécurité satisfait les exigences de la prescription (CE) N° 1907/2006

15.2 Évaluation de la sécurité du produit

Aucune évaluation de sécurité n'a été effectuée pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres données**Vous trouverez aux paragraphes 2 et 3 le texte intégral des consignes de sécurité**

Irritation des yeux	irritation des yeux
Acute Tox.	Toxicité potentielle
Irritation de la peau	Action caustique/irritante sur la peau
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque des irritations de la peau.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Provoque une irritation des voies respiratoires.

Autres informations

Copyright (2016): Rotronic AG.

Les copies sur papier sont autorisées uniquement pour un usage interne.

Les informations de la présente fiche de données correspondent à notre niveau de connaissance actuel, elles ne prétendent pas être exhaustives et exactes. Elles ne devraient être considérées par l'utilisateur que comme un fil conducteur. Rotronic AG, ainsi que ses filiales, excluent toute responsabilité pour les dommages ainsi que les doléances pouvant résulter de l'utilisation ou du contact avec ce produit chimique, et/ou de sa manipulation, de son transport, de son stockage et de son élimination. Cette fiche de données de sécurité doit être utilisée exclusivement en combinaison avec le produit décrit ci-dessus.

Pour les conditions générales de vente et toutes informations supplémentaires, veuillez consulter www.rotronic.com et/ou le verso de nos factures ou de nos bulletins de livraison.